

COMMUNE DE BASSINS



**DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE  
POUR L'ELECTION À LA MUNICIPALITE  
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE  
DU 7 MARS 2021 (1<sup>er</sup> tour)**

**Greffé municipal**  
Pl. de la Couronne 4  
1269 Bassins  
Tél. (022) 366.23.22.  
Courriel : [commune@bassins.ch](mailto:commune@bassins.ch)

**A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus entre le lundi 11 janvier 2021 et le lundi 18 janvier 2021 à 12 heures précises (dernier délai).** L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) : [Ensemble pour Bassins](#)

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existe) :  
.....

Mandataire responsable : Mme/M. [Currat Denis](#) .....

(à défaut, le 1<sup>er</sup> signataire sera  
considéré comme mandataire)

Adresse complète: [Rue du Battoir 24](#) ....  
[1269 Bassins](#) .....

Téléphone fixe : ( ) ..... Tél. portable : ( 076 ) [.431.50.16](#) .....

Courriel : [denis.currat@rataton.ch](mailto:denis.currat@rataton.ch) .....

Mandataire suppléant : Mme/M. : [Guignard Pidoux Nathalie](#) .....

(à défaut, le 2<sup>e</sup> signataire sera  
considéré comme suppléant)

Adresse complète: [Rue du Battoir.20](#) ....  
[1269 Bassins](#) .....

Téléphone fixe : ( ) ..... Tél. portable : ( 079 ) [.475.36.69](#) .....

Courriel : [pidouxnathalie@pidelec.ch](mailto:pidouxnathalie@pidelec.ch) .....

**ANNEXES :**

- (1) Liste des signataires (parrains)
- (2) Liste des candidat-e-s
- (3) Accord des mandataires et des candidats lorsque différentes listes sont appelées à porter les noms de mêmes candidat-e-s (art. 69 al. 2 LEDP)

**RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL** (ou au président du bureau électoral, dans les communes à conseil général, pour le 2<sup>e</sup> tour municipalité et les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tours syndic)

**RECEPTION :**

Date : [18 janvier 2021](#)

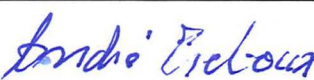







Heure : [10h09](#)

Visa : 



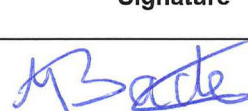
**OBSERVATIONS :**

## SIGNATAIRES (PARRAINS) DE LA LISTE :

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	Trebaux	André	1932	Rue : Rue du Balfair 1 NP, Localité : 1269 Bassins		✓
2	Elben	Sylvie	1968	Rue : ch. Sédif 7 NP, Localité : 1269 Bassins		✓
3	Gex	Carole	1970	Rue : Ch. de la Trappe 19 NP, Localité : 1269 Bassins		✓
4	Hayot	Guillaume	1982	Rue : Buisson Sarasin 16 NP, Localité : 1269 Bassins		✓
5	VUKASOVIC	LAURENT	1971	Rue : Ch. de la Trappe 11 NP, Localité : 1269 Bassins		✓
6	RAMA	Patricia	1963	Rue : rue de la Cézille 12 NP, Localité : 1269 Bassins		✓
7	Genevay Bolay	Anne	1968	Rue : La Buvère 16 NP, Localité : 1269 Bassins		✓
8	André	Floriane	1994	Rue : Place de la Tillettes NP, Localité : 1269 Bassins		✓

- Chaque liste de candidats doit être appuyée par **au moins trois** personnes ayant le droit de vote dans la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'une liste de candidats pour une même élection.
- Il est possible de parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.

## SIGNATAIRES (PARRAINS) DE LA LISTE :

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
9	Badel	Jean-Paul	1952	Rue : Rue du Pefaz 6 NP, Localité : 1269 Bassins		
<del>2</del>				Rue : NP, Localité :		
<del>3</del>				Rue : NP, Localité :		
<del>4</del>				Rue : NP, Localité :		
<del>5</del>				Rue : NP, Localité :		
<del>6</del>				Rue : NP, Localité :		
<del>7</del>				Rue : NP, Localité :		
<del>8</del>				Rue : NP, Localité :		

- Chaque liste de candidats doit être appuyée par **au moins trois** personnes ayant le droit de vote dans la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'une liste de candidats pour une même élection.
- Il est possible de parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.



## CANDIDAT-E-S DE LA LISTE : ENSEMBLE POUR BASSINS

No	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Profession / Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
1	Currat	Denis	M	11.07.1973	La Verrerie / FR	Ingénieur / Conseiller communal	Rue : Rue du Battoir 24 NP : 1269 Localité : Bassins		✓
2	Guignard Pidoux	Nathalie	F	22.11.1971	L'Abbaye / VD	Comptable indépendante / Conseillère communale	Rue : Rue du Battoir 20 NP : 1269 Localité : Bassins		✓
3	Martini	Cécile	F	15.10.1962	Bassins / VD	Cheffe de projet / Ancienne municipale	Rue : Chemin des Siaux 3 NP : 1269 Localité : Bassins		✓
4	Mazzariol	Marc	M	09.07.1973	Chêne-Bougeries / GE	Ingénieur / Ancien municipal	Rue : Chemin de la Trappe 17 NP : 1269 Localité : Bassins		✓
5	Pittet	Sonia	F	16.06.1966	St-Martin / VS La Verrerie / FR	Conservatrice Registre Foncier, juriste / Ancienne conseillère communale	Rue : Rue du Pelaz 5a NP : 1269 Localité : Bassins		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1<sup>er</sup> tour est de 5. Une liste peut comporter un nombre de candidats inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'un candidat peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'un candidat ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Lorsque des candidats sont appelés à figurer sur plusieurs listes (art. 69 al. 2 LEDP), les mandataires des listes concernées remplissent l'annexe 3, la signent et la font signer par les candidats.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de candidats fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel de parti par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des candidats.**